



LES BREVES N° 35

DURMENACH — Janvier 2014

Conseil Municipal du 16 Décembre 2013

Affaires financières

- La **ligne de trésorerie** d'un montant de 289 653 € relative à l'acquisition de la propriété Demange est arrivée à échéance le 30 novembre. Compte tenu du fait que le projet d'aménagement de l'ensemble de la zone est en cours de réalisation la ligne de trésorerie est reconduite auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges (Signature des actes de vente semaine 7)
- La **subvention versée chaque année au profit d'une association à but humanitaire** est attribuée exceptionnellement aux amicales des Sapeurs Pompiers de Durmenach et Waldighoffen pour leur dévouement au cours de ces dernières années et notamment aux cours des inondations de 2012 et 2013. Une subvention d'un montant de 200 € pour chaque amicale a donc été votée par le Conseil.
- Le principe du versement d'une subvention annuelle de 200 € versée aux **associations durmenachoises** sur présentation du compte-rendu de leur AG 2013 est reconduit.
- Le Conseil procède à la **réévaluation des tarifs municipaux** en tenant compte de l'inflation générale des prix. Ces tarifs concernent les charges et loyers relatifs aux locations des locaux et biens communaux, les photocopies, les concessions des sources, les travaux pour tiers et achat / vente de terrains.

Affaire d'urbanisme

- Le 13 octobre le Conseil a donné son accord concernant **l'achat d'une partie de la propriété Robert Niefergold** afin de réintégrer les infrastructures communales mises en place sur sa propriété. Suite au procès-verbal d'arpentage réalisé par géomètre il est donc décidé d'acquérir les terrains d'une surface totale de 1,10a pour un prix global de 13 240 €.
- **Travaux de la Mairie** : vu le redressement judiciaire prononcé le 26 juin à l'encontre de l'entreprise Passadori, le Conseil retient l'offre de l'entreprise RF Carrelage de Mooslargue pour un montant HT de 9 780 €. Les travaux pourront reprendre suite à cette attribution. De **nouveaux horaires** seront mis en place à la réouverture de la Mairie et de l'Agence Postale afin de permettre un meilleur accueil du public :

Agence Postale : Mardi / Mercredi / Vendredi / Samedi de 9h à 12h

Jeudi de 15h à 18h

Mairie : Lundi / Mardi / Vendredi de 14h à 17h

Mercredi de 8h à 12h

Jeudi de 14h à 19h



Dominique Springinsfeld

Maire de Durmenach

ses Adjoints et l'ensemble du Conseil Municipal
vous présentent leurs vœux les plus chaleureux
pour 2014

Ils ont le plaisir de vous inviter
à la Réception des Vœux
du Nouvel An qui aura lieu le

Dimanche 26 Janvier 2014 à 10h 30

au Foyer Communal Saint-Georges

- **Ouverture du Niesbach** : Les garde-corps seront installés fin janvier et l'étanchéité du pont sera réalisée lors des travaux d'assainissement qui reprendront en mars. Pour permettre cet aménagement, le Conseil donne son accord pour la vente au Syndicat Mixte de l'III, d'un terrain de 68,67a appartenant au Consistoire Israélite pour le prix de 4 497 €.
- **Maison du Patrimoine** : les travaux de gros-œuvre sont achevés, et le chantier poursuivra son cours fin janvier. Afin de finaliser les dossiers de subventions, un appel d'offre concernant le volet muséographique, a été réalisé. L'offre de l'architecte muséographe Maurizio Pagotto a été retenue pour un montant de 10 600 € HT. Pour mémoire, les sommes engagées dans cette opération par la Commune sont intégralement et régulièrement reversées par la Sté d'Histoire.

Affaires générales

- Les services de l'ADAUHR seront sollicités pour la réalisation d'une étude préalable portant sur la **réfection du mur du cimetière**.
- **Commerce alimentaire** : compte tenu de la fermeture du magasin U et de la mise en place de navettes en direction des commerces de Waldighoffen et Ferrette en attendant la réouverture d'un magasin à Durmenach, le Conseil fixe les horaires de la navette pour Ferrette à 9h 45 place de la mairie, retour vers 11h chaque mercredi. Le transport est effectué par les Taxi Albin, le prix est fixé à 40 € aller/retour et est pris en charge par la commune.
- Afin d'avoir un maximum de chances de voir relancé un commerce alimentaire au village, M. le Maire propose que la Commune fasse une proposition de rachat du bâtiment de l'ancien Marché U. Après un large débat, le Conseil autorise le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération (estimation par le service des Domaines, étude des baux en cours et poursuite des contacts avec différentes enseignes de commerces de proximité).

Affaires forestières

Les tarifs pour la **vente des lots sur pieds et du bois d'affouage** pour 2014 sont les suivants :

Bois sur pied et charbonnette moyenne	11 € HT le stère
Bois d'affouage	43 € HT le stère
Résineux	Gratuits avec obligation de façonnage
BIL à façonner	20 € le stère
Fonds de coupe	sur estimation

Les personnes intéressées par l'acquisition de bois d'affouage peuvent retourner le talon en p° 4 à la mairie avant le 28 février.



Affaires scolaires

- **Réforme des rythmes scolaires** : vu la concertation menée par la Communauté des Communes III et Gersbach quant à la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire et considérant les contraintes financières tant pour les collectivités territoriales que pour les familles, les contraintes techniques en matière de locaux, de transports et les contraintes humaines (recherche de personnel qualifié pour quelques heures dans la semaine et normes d'encadrement), le Conseil estime que la nouvelle organisation du temps scolaire n'est pas applicable sur son territoire et décide le maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire.

Communauté des Communes

- **L'ouverture de la déchetterie** est prévue le 1er avril 2014, une réflexion concernant le devenir de l'actuel site de déchets verts devra être menée.

Divers

- Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal qu'il sera candidat aux **élections municipales de mars 2014**



COMMUNIQUE DE LA SOCIETE DE CHASSE DE
BOUXWILLER—DURMENACH—WERENTZHOUSE

Dates des prochaines journées
d'organisation de battue
15 et 31 Janvier 2014

La Commune loue

Un appartement 4 pièces de 80,52 m²

1er étage du bâtiment de la Mairie.

Salle de bain rénovée.

Buanderie commune

Garage et grenier

Disponible au 1er mars 2014

Montant mensuel du loyer : 484,40 €

Charges mensuelles : 122 €

S'adresser à Frédéric Finck 06 71 57 29 35



IMPORTANT

Tous les électeurs, quelle que soit la taille de la Commune,
devront présenter un titre d'identité en même temps que leur carte électorale.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

Carte nationale d'identité

Passeport

Permis de conduire

Carte vitale avec photo

Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF

Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État

Livret de circulation, délivré par le préfet

Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore

Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires

Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo

Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo

Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire



Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Le 8 janvier 2014

Commune de DURMENACH

BOIS D'AFFOUAGE 2014

Lors de sa séance du 26 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2014, l'affouage pour le bois de chauffage.

Les lots sont limités à 10 stères par foyer de DURMENACH. Les stères ne devront pas quitter le village.

CONDITIONS FINANCIERES

La taxe d'affouage - exonérée de TVA - a été fixée à

* **43.00 € le stère débardé** (bord de chemin empierré)

Le règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC est demandé à la réception du bulletin d'enlèvement.

DELAI D'INSCRIPTION

Les foyers intéressés devront retourner impérativement le talon d'inscription ci-dessous **pour le 28 Février 2014**, date limite de dépôt.

Le Maire
Dominique SPRINGINSFELD



Talon d'inscription - Bois d'affouage 2014

à remettre en Mairie de Durmenach avant le 28 Février 2014

VEUILLEZ COMPLETER LE TABLEAU CI-DESSOUS

ESSENCE	HETRE (mélangé avec du CHARME éventuellement)	FRENE
	Quartiers	Quartiers
Nombre de stères		

Je soussigné : NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

déclare m'inscrire sur la liste d'affouage pour l'année 2014.

Durmenach, le _____

SIGNATURE :

AFFOUAGE 2014